MJ Commissariat
Société de Commissariat aux Comptes
S.A.R.L. au capital de 20 000 €
Inscrite près la Cour d'Appel de Colmar
RCS Strasbourg B 403 682 586
Joseph Zorgniotti
Marc Mayschein
Marc Cervantès
Pierre Staub
Dominique Zenglein
Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Colmar

UNION REGIONALE CFTC GRAND EST

19 Rue de La Haye
67300 SCHILTIGHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Parc d'activités d'Eckbolsheim
5, rue des Frères Lumière
67087 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 76 91 91
Fax 03 88 76 91 76
cabinet.zorgniotti@wanadoo.fr

Union Régionale CFTC Grand Est

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Congrès du 20 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre organisation syndicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisation syndicale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, votre organisation enregistre comme créances les produits à recevoir relatifs à des opérations prises en charge au cours de l'exercice. Sur la base des éléments disponibles, notre appréciation de ces créances s'est fondée sur la revue des opérations postérieures à la clôture qui sont à rattacher à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation syndicale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation syndicale.

Une description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes est fournie en annexe.

Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes
MJ COMMISSARIAT

P. STAUB

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	389	389		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	30 428	27 072	3 356	3 813
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**30 817**	**27 461**	**3 356**	**3 813**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	6 300		6 300	
	Autres créances	308 474		308 474	305 193
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	478 796		478 796	423 647
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				3 543
	TOTAL (II)	**793 569**		**793 569**	**732 384**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**824 386**	**27 461**	**796 925**	**736 197**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	489 318	411 919
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	8 755	77 400
	Total des fonds propres	**498 073**	**489 318**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	**498 073**	**489 318**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	247 416	190 273
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**247 416**	**190 273**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 395	35 006
	Dettes fiscales et sociales	11 777	9 298
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	263	12 302
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**51 435**	**56 605**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**796 925**	**736 197**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 754,89	77 399,51
	(1) Dont à moins d'un an	51 435	56 605
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	86 151	67 529
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	184 439	178 252
	Dons		
	Cotisations	57 757	58 919
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	364	95
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	111 454	137 936
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**440 166**	**442 731**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	351 149	294 029
	Impôts, taxes et versements assimilés	202	202
	Rémunération du personnel	46 884	35 743
	Charges sociales	25 189	22 196
	Subventions accordées par l'association		1 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 929	2 752
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	5 131	8 673
	Total des charges d'exploitation	**431 485**	**364 595**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**8 681**	**78 136**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	97	215
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**97**	**215**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**8 778**	**78 351**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		900
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(900)**
	Impôts sur les sociétés	23	51
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	**440 263**	**442 946**
	TOTAL DES CHARGES	**431 508**	**365 546**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**8 755**	**77 400**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence ainsi que dans le respect des principes prévus par le règlement du Comité de la Règlementation Comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, qui tout en renvoyant au référentiel comptable applicable aux associations, définit certaines règles particulières ainsi qu'un format de comptes.

Le bilan de l'exercice présente un total de **796 925** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **440 263** euros et un total **charges** de **431 508** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **8 755** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	389					389
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**389**					**389**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	27 956		2 472			30 428
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**27 956**		**2 472**			**30 428**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**28 345**		**2 472**			**30 817**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	389			389
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**389**			**389**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	24 143	2 929		27 072
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 143**	**2 929**		**27 072**
	TOTAL	**24 532**	**2 929**		**27 461**

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 300	6 300	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	308 474	308 474	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**314 774**	**314 774**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 395	39 395		
	Personnel et comptes rattachés	4 353	4 353		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 189	7 189		
	Impôts sur les bénéfices	23	23		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	212	212		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	263	263		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**51 435**	**51 435**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		**308 362**
Autres créances		**308 362**
PRODUITS A RECEVOIR	62 279	
CONFEDE.- PRODUITS A RECEVOIR	236 205	
PRODUITS A RECEVOIR LE TRAVAIL	9 878	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**27 695**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**21 040**
FRS - FACT.NON PARVENUES	21 040	
Dettes fiscales et sociales		**6 655**
PROVISION CONGES A PAYER	4 353	
CHARGE SOC. SUR CONGES A PAYER	2 302	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION NEANT			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES NEANT			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES NEANT			
TOTAL			

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Tableaux des ressources

Poste	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Refacturation journal Le Travailleur	30 332	31 441	-1 109
Autres prestations	55 819	36 088	19 731
Versement ISF - Part UR	84 185	71 775	12 410
Autre subventions	100 254	106 478	-6 224
Cotisations syndicales	57 757	58 919	-1 162
Indemnités CESER	103 119	103 878	-759
Autres produits d'exploitation	8 700	34 151	-25 451
Produits financiers	97	215	-118
Total des ressources	**440 263**	**442 945**	**-2 682**